

FONDS TERRITORIAL DE RELANCE DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNAUTES DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY-VENDEE ET VENDEE SEVRE AUTISE EN COLLABORATION AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Le dispositif a pour objectif d'accompagner les entreprises locales, touchées par les conséquences économiques du Covid-19 à travers un programme d'aide directes pour les entreprises de **moins de 20 salariés** qui porteront un projet d'investissement ayant vocation à :

- Poursuivre leur développement ;
- Innover ;
- Diversifier leur activité ;
- Adapter leur activité/ou le modèle économique ;
- Accompagner les transitions accélérées par cette crise liée au Covid-19.

Pièces à joindre au dossier :

- Dossier de demande de subvention
- Kbis ou extrait du Répertoire des métiers de moins de 3 mois
- Les statuts à jour de l'entreprise
- Pièce d'identité du demandeur
- Preuve du concours bancaire en cours ou à venir au moins équivalent à la subvention demandée
- Plan de financement prévisionnel de l'investissement prévu
- Devis au nom de l'entreprise
- Autorisation du propriétaire si le projet concerne des travaux à effectuer dans un local privé
- RIB de l'entreprise
- Déclaration sur l'honneur de respecter les règles de cumul des aides de minimis (200 000€ sur 3 ans)

LETTRE DE DEMANDE DE SUBVENTION

A, le

Communauté de communes

Pays de

Monsieur le Président

16 rue de l'Innovation

85200 FONTENAY LE COMTE

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un dossier de demande de subvention « Fonds relance » pour mon entreprise, dans le cadre du dispositif : **Fonds territorial de relance de l'activité économique.**

Je demande donc à bénéficier de cette subvention liée à la crise sanitaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le représentant légal de l'entreprise,

(Nom, prénom, fonction, signature et cachet de l'entreprise)

LISTE DES AIDES PUBLIQUES

Déclaration des aides publiques au titre des aides accordées sur la base du Règlement UE n°1407 / 2013 de la Commission Européenne du 18 décembre 2013 concernant l'application des articles 107 et 108 du Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de Minimis

Madame ou Monsieur

Agissant en qualité de

Représentant l'entreprise

Sollicitant une aide au titre des aides « de minimis » d'un montant de :euros

Pour la réalisation du projet suivant :

.....

J'atteste que le projet ne concerne pas directement :

- Le secteur de la pêche et de l'aquaculture
- La production primaire de produits agricoles énumérés à l'annexe I du traité CE
- Des activités liées à l'exportation vers des pays tiers ou des États membres, aides directement liées aux quantités exportées et des aides servant à financer la mise en place et le fonctionnement d'un réseau de distribution ou à d'autres dépenses courantes liées à l'activité d'exportation (ne sont pas concernées les foires commerciales et les activités de conseil et de service liées au lancement d'un nouveau produit)
- L'acquisition de véhicules de transport de marchandise par route.

Secteur d'activité de l'entreprise bénéficiaire de l'aide :

Je déclare :

Les aides de minimis reçues ou en cours d'instruction auprès de la Région des Pays de la Loire, des autres collectivités territoriales, de l'Etat, de l'Union Européenne ou de leurs représentants sont :

Exercice fiscal	Nom de l'entreprise bénéficiaire de l'aide	Date de décision d'octroi de l'aide et organisme à l'origine de l'aide	Nature de l'aide*	Objet de l'aide	Montant brut de l'aide (Subvention Brut)
n-2					
n-1					
n					
Total					

**Merci d'indiquer s'il s'agit d'une subvention, d'une avance remboursable, d'un crédit d'impôt, d'une bonification d'intérêt, d'une exonération fiscale,*

Le champ de la présente déclaration couvre l'ensemble des entreprises liées à votre entreprise au sens du règlement du 18 décembre 2013 concernant l'application des articles 107 et 108 du Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de Minimis. Les aides de minimis à déclarer sont celles perçues par votre entreprise mais également celles de toutes les entreprises qui entretiennent avec votre entreprise au moins l'une des relations suivantes :

- a) une entreprise a la majorité des droits de vote des actionnaires ou associés d'une autre entreprise ;*
- b) une entreprise a le droit de nommer ou de révoquer la majorité des membres de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une autre entreprise ;*
- c) une entreprise a le droit d'exercer une influence dominante sur une autre entreprise en vertu d'un contrat conclu avec celle-ci ou en vertu d'une clause des statuts de celle-ci ;*
- d) une entreprise actionnaire ou associée d'une autre entreprise contrôle seule, en vertu d'un accord conclu avec d'autres actionnaires ou associés de cette autre entreprise, la majorité des droits de vote des actionnaires ou associés de celle-ci.*

Si l'entreprise a fait l'objet d'une fusion ou d'une acquisition, les aides de minimis octroyées antérieurement à l'une ou l'autre des entreprises parties à l'opération doivent être déclarées.

Si l'entreprise est issue d'une scission, les aides de minimis octroyées avant cette scission doivent être déclarées dans leur globalité si ces aides ont bénéficié aux activités reprises par votre entreprise. Si une telle allocation n'est pas possible, les aides de minimis à déclarer sont proportionnelles à la valeur comptable du capital social de l'entreprise nouvellement constituée à l'issue de la scission.

Montant total octroyé au titre des aides de minimis (en toutes lettres) :

.....
.....

L'ensemble des aides de minimis doit être déclaré quel que soit leur objet ou leur nature y compris les aides versées sous forme d'un prêt, d'une garantie, d'un apport de capitaux publics ou capital-investissement, d'une avance remboursable. Dans ces cas, le montant de l'aide doit être converti en équivalent subvention brut.

Déclaré le, à
Signature et cachet de l'entreprise